

Agence :

95 rue Général Mangin, 38100 GRENOBLE

Tél : 04.76.21.50.09 - Fax : 04.76.48.03.95

Email : grenoble@alphageo.fr

Indivision ODION

Chez M. Michel ODION

1779 route Général de Gaulle

38560 JARRIE

Proposition d'Honoraires - D18178

Commune : BIVIERS

Responsable : Jonathan WEICK

302 Chemin des Evequeaux - Propriété de l'Indivision ODION (Jean-Pierre, Isabelle, Michel) - Parcelle AH 85 (27a 52ca)

Mission de géomètre pour la réalisation d'un aménagement type lotissement de 4 lots

[Option] Constitution d'un dossier de certificat d'urbanisme opérationnel :

Le certificat d'urbanisme permet de s'assurer de la faisabilité du projet du point de vue urbanistique (délai d'instruction : 2 mois) et de cristalliser les règles d'urbanisme pour 18 mois. Le CU apporte donc une garantie temporaire contre une évolution défavorable des règles d'urbanisme.

- imprimé cerfa 13410
- un plan de situation
- une note descriptive
- un plan projet de découpage (4 lots)
- dépose ou envoi en mairie contre récépissé

l'option : 220,00 €HT

Plan topographique, état actuel du terrain :

- Relevé de l'ensemble des détails topographiques du terrain et de ses abords
- Relevé de l'Impasse au droit du terrain jusqu'au chemin des Evéquaux
- Recherche et relevé des bornes existantes ou points de limite
- Relevé des affleurements de réseaux existants, cotes fil d'eau, caractéristiques
- Relevé de points de niveaux sur l'ensemble du terrain
- Rattachement planimétrique au RGF 93 et altimétrique au NGF IGN69
- Calcul, report et habillage du plan
- Etablissement d'un plan d'état des lieux du terrain

1 430,00 €

Bornage amiable contradictoire du périmètre (AH84, AH206, AH207, AH86, AH81) :

- Prise de contact auprès des riverains, demande de renseignements, plans, actes, ...
- Analyse et interprétation des documents recueillis
- Convocation des riverains concernés sur site
- Négociation, proposition et recherche d'un accord amiable entre les riverains
- Fourniture et pose de bornes/repères ou validation d'éléments topographiques existants
- Rédaction d'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limite normalisé
- Recueil de signatures des riverains concernés
- Etablissement d'un plan de bornage
- Fourniture du plan et du PV à chaque signataire
- Archivage

770,00 €

Siège social :

95 Rue Général Mangin - 38100 GRENOBLE

Tél : 04 76 21 50 09 – Fax : 04 76 48 03 95

Email : grenoble@alphageo.fr

Bureaux secondaires :

93 place du Centenaire - 38220 VIZILLE

Tél : 04 76 78 86 86 - Fax : 04 76 68 23 90

Email : vizille@alphageo.fr

4 allée de l'Atrium - 38640 CLAIX

Tél : 04 76 98 91 11 - Fax : 04 76 98 91 10

Email : claix@alphageo.fr

NOTA : Le Géomètre-Expert n'a pas obligation de résultat, mais une obligation de conseil et de moyens. Il ne peut que conseiller, proposer et convaincre loyalement, dans le respect absolu des droits légitimes de chacun.

S'il apparaît impossible d'obtenir un accord amiable entre les parties concernées, le Géomètre-Expert se verra contraint de dresser un certificat de carence qui permettra à la partie la plus diligente de saisir le juge du tribunal d'instance afin d'ordonner un bornage judiciaire.

Le solde des honoraires du géomètre ne peut en aucun cas être rendu tributaire de l'obtention de l'accord des parties.

Lotissement (autorisation d'urbanisme) : Permis d'aménager

Recours obligatoire à un architecte

Depuis le 1^{er} mai 2017, date d'entrée en vigueur du décret publié au JO du 28/02/2017, le dossier de demande de permis d'aménager un lotissement dont la surface de terrain dépasse 2500 m² doit comprendre un projet architectural, paysager et environnemental réalisé par un architecte.

La prestation de l'architecte sera réglée indépendamment de celle du géomètre et n'est pas incluse à ce devis. Estimation : 1500 €HT

* A partir du relevé topo, de la vérification des limites périmétriques et du projet de découpage

* Présentation du projet à un architecte pour l'élaboration du volet architectural, paysager et environnemental

* Etablissement du dossier de permis d'aménager, comprenant :

- Pièce PA1 Plan de situation
- Pièce PA2 Notice
- Pièce PA3 Plan de l'état actuel
- Pièce PA4 Plan de composition
- Pièce PA5 Vues et coupes
- Pièce PA6 Photos dans l'environnement proche
- Pièce PA7 Photos dans l'environnement lointain
- Pièce PA8 Programme des travaux de viabilisation
- Pièce PA8bis Plan des travaux d'équipement
- Pièce PA9 Hypothèse d'implantation des bâtiments
- Pièce PA10 Règlement du lotissement
- Pièce PA12 Engagement du lotisseur

Réunion de présentation du projet en mairie

Modifications éventuelles suite à remarques des divers services, de la Mairie ...

Dépôt du dossier de lotissement en nombre réglementaire (4)

Délai d'instruction du permis : 3 mois

Suivi du dossier jusqu'à la délivrance de l'arrêté d'aménager

Affichage du panneau réglementaire sur site.

2 400,00 €

Siège social :

95 Rue Général Mangin - 38100 GRENOBLE
Tél : 04 76 21 50 09 – Fax : 04 76 48 03 95
Email : grenoble@alphageo.fr

Bureaux secondaires :

93 place du Centenaire - 38220 VIZILLE
Tél : 04 76 78 86 86 - Fax : 04 76 68 23 90
Email : vizille@alphageo.fr

4 allée de l'Atrium - 38640 CLaix
Tél : 04 76 98 91 11 - Fax : 04 76 98 91 10
Email : claix@alphageo.fr

[Hors champ de ce devis] Mission de maîtrise d'œuvre

La mission d'ingénierie, de conception du lotissement, de demande de raccordement, d'assistance lors des phases de consultation d'entreprises et de suivi des travaux jusqu'à la réception peut être proposée dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre séparée, dont les honoraires seront fixés à la somme de 5 000 €HT, soit 6 000 €TTC.

Un contrat de maîtrise d'œuvre pourra vous être proposé en ce sens.

- Montant estimatif sommaire des travaux : 55 000 €HT
- Taux des honoraires : 9.5 %
- Montant des honoraires hors taxes : 5 225 €HT arrondis à 5 000 €HT

Piquetage, implantation des lots + voirie pour les travaux de viabilité :

- Fourniture et pose de piquets en limite de lots + voirie
- Fourniture d'un plan de piquetage pour l'entreprise 680,00 €

Bornage des lots, formalités cadastrales, plans de vente des lots :

- Formalité cadastrale : document d'arpentage (4 lots à bâtir, voirie)
- Bornage des lots : fourniture et pose de bornes ou repères (env. 10)
- Mise à jour du plan de division-bornage
- Insertion des données de récolement des réseaux dans le plan
(Nota : le plan de récolement devra être fourni par l'entreprise de travaux)
- Etablissement du plan général de vente
- Etablissement des plans de vente individuels des lots 1 890,00 €

Prix :

TOTAL HT :	7 170,00 €
TOTAL TVA - 20,00% :	1 434,00 €
TOTAL TTC :	8 604,00 €

Modalités de Règlement :

Modalités de règlement :

*1000 € à la commande / 3800 € au dépôt du permis d'aménager / 720 € à la réponse de l'administration
816 € au piquetage des lots et voirie / 2268 € à l'issue de la mission*

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la société AlphaGéo Géomètres-Experts
Le Géomètre-Expert, Jonathan WEICK

Indivision ODION

